

**Tableaux de concordance entre l'étude d'impact  
environnemental et les directives**

Directive du ministère de l'environnement du Québec et de  
l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

3-16

Directive de l'office national de l'énergie

17-27



## **ANNEXE D - Tableaux de concordance entre l'étude d'impact environnemental et les directives**

### **Introduction**

Cette annexe identifie, sous forme de tableaux, les sections où sont traitées dans l'étude d'impact les informations demandées dans les directives fédérale et provinciale et ce tant pour le terminal méthanier (terminal et jetée) que pour le gazoduc qui doit le relier au réseau de transport de TQM.

Dans la première colonne de ces tableaux, les numéros correspondent au découpage de la directive du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec. Comme la directive fédérale suit le même découpage en ajoutant certains éléments aux différentes sections, les demandes propres à l'Agence canadienne pour l'évaluation environnementale (ACEE) sont indiquées dans chacune des sections par la mention ACEE dans la première colonne.

Un autre tableau établit la correspondance entre les demandes de l'Office national de l'Énergie (ONE) contenues dans le Guide de dépôt publié en avril 2004 et l'étude d'impact.



Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
<b>1</b>	<b>MISE EN CONTEXTE DU PROJET</b>		
<b>1,1</b>	<b>Présentation de l'initiateur</b>		
	renseignements généraux sur les antécédents de l'initiateur en relation avec le projet envisagé	T2, 2.2	T2, 2.2
	le cas échéant, les grands principes de sa politique environnementale et de	T2, 2.3	T2, 2.3
<b>ACEE</b>	décrire l'expérience que les promoteurs ont acquis lors de la construction et de l'exploitation d'autres projets de même nature	T2, 2.2	T2, 2.2
<b>1,2</b>	<b>Contexte et la raison d'être du projet</b>		
	les coordonnées géographiques du projet	T2, 2.8	T2, 2.8
	principales caractéristiques techniques du projet	T2, 2.9	T2, 2.9
	les objectifs du projet	T2, 2.5	T2, 2.5
	décrire la situation actuelle dans le secteur d'activité	T2, 2.4	T2, 2.4
	explique les besoins motivant le projet	T2, 2.5	T2, 2.5
	présenter les contraintes ou exigences liées à la réalisation du projet	T2, 4.1	T2, 4.1
	justification énergétique et économique du projet	T2, 2.5	T2, 2.5
	enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques (échelle locale, régionale, nationale et internationale)	T2, 5.2.6	T2, 5.2.6
	état des résultats des consultations publiques effectuées par l'initiateur de projet	T2, 5.2.2 T2, 5.2.5 T2, 5.3.2	T2, 5.2.2 T2, 5.2.5 T2, 5.3.2
	décrire le processus de consultation retenu	T2, Ch.5	T2, Ch.5
<b>1,3</b>	<b>Solutions de rechange au projet</b>		
	présenter sommairement les solution de rechange au projet (en cas de non-réalisation ou report)	T2, 2.6	T2, 2.6
	toute solution proposée lors des consultations préliminaires effectuées par l'initiateur	T2, Ch.5	T2, Ch.5
	justifier le choix de la solution retenue en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques	T2, Ch.4	T2, Ch.4
<b>1,4</b>	<b>Aménagements et projets connexes</b>		
	mentionner tout aménagement existant ou tout autre projet susceptible d'influencer la conception ou les impacts du projet	T2, 1.2	T2, 1.2
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR</b>		
<b>2,1</b>	<b>Délimitation d'une zone ou des zones d'étude</b>		
	déterminer une zone d'étude et en justifier les limites	T3, V1, 2.1	T4, V1, 2.1
<b>ACEE</b>	présenter des séries temporelles de données et d'information suffisantes pour établir des moyennes, des tendances, et des extrêmes	T3, V1, 2.2 T3, V1, 2.3 T3, V1, 2.4	T4, V1, 2.2 T4, V1, 2.3 T4, V1, 2.4
<b>ACEE</b>	les limites temporelles du projet doivent couvrir la construction, l'exploitation, l'entretien, le démantèlement des ouvrages temporaires ainsi que la réhabilitation des sites affectés par le projet	T3, V1, 2.2 T3, V1, 2.3 T3, V1, 2.4	T4, V1, Ch. 5, 9
<b>2,2</b>	<b>Description des composantes pertinentes</b>		
	décrire l'état de l'environnement tel qu'il se présente dans la zone d'étude avant la réalisation du projet	T3, V1, 2.2 T3, V1, 2.3 T3, V1, 2.4	T4, V1, 2.2 T4, V1, 2.3 T4, V1, 2.4
	autant que possible exposer les relations et interactions entre les différentes composantes du milieu	T3, V1, 2.2 T3, V1, 2.3 T3, V1, 2.4	T4, V1, 2.2 T4, V1, 2.3 T4, V1, 2.4
	délimiter les écosystèmes à potentiel élevé ou présentant un intérêt particulier	T3, V1, 2.3.1.4 T3, V2, Ann. A, Fig. 2.6 et 2.8	T4, V1, 2.2.6.1 T4, V1, 2.3.1 T4, V1, 2.3.2
	indiquer la présence et l'abondance des espèces animales en fonction de leur cycle vital, leurs habitudes migratoires ou leur comportement alimentaire	T3, V1, 2.3.2	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
	fournir les méthodes, dates d'inventaire, localisation des stations d'échantillonnage, etc.	T3, V1, 2.2.2 T3, V1, 2.2.7.2 T3, V1, 2.2.8.6 T3, V1, 2.2.9.12 T3, V2, Ann. A Fig. 2.3 à 2.6, 2.6 à 2.12, 6.1 à 6.3 et 6.8 à 6.12	T4, V1, 2 T4, V1, 2.1 T4, V1, 7.3
	caractérisation des sédiments dragués, creusés ou déposés en eau libre ainsi que des sédiments et sols récepteurs	T3, V1, 2.2.7.2 T3, V1, 2.2.9.9 T3, V1, 2.2.9.12	T4, V1, 7.4.2
ACEE	les cours d'eau touchés par le gazoduc (largeur, profondeur, débit, vitesse du courant, pente des rives, type de substrat, intermittent ou permanent)	T3, V1, 2.2.8.5 T3, V1, 6.1.5	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2
ACEE	les obstacles naturels à la migration et aux déplacements des poissons	T3, V1, 2.2.3.2	T4, V1, 7.3.1.2
ACEE	les tendances des changements climatiques et comment ils affectent la zone d'étude, notamment ce qui a trait au niveau des eaux du fleuve	T3, V1, 6.1.7.6	N/A
ACEE	la séismologie	T3, V1, 2.2.5	IV 2.2.3.3
ACEE	la cartographie de tout peuplement végétal exceptionnel nécessitent une protection particulière	T3, V2, Ann. A, Fig. 2.6	T4, V1, 2.3.1 T4, V2, Ann. A, Fig.7, 8
ACEE	localiser l'ensemble des terres humides dans la zone étude	T3, V2, Ann. A, Fig. 2.6	T4, V1, 2.3.1.1 T4, V2, Ann. A, Fig.6
ACEE	l'ensemble des espèces de poissons d'eau douce, d'eau salée ou diadromes présentes dans la zone étude, incluant les caractéristiques de leurs habitats susceptibles d'être touchés par le projet :	T3, V1, 2.3.2.1 T3, V1, 2.3.2.2 T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 7.3.1.2
ACEE	- fournir une liste des espèces de poissons qui sont susceptibles d'utiliser le milieu visé par le projet et indiquer les espèces aquatiques à statut précaire inscrites sur les listes fédérales et provinciales	T3, V1, 2.3.2.1 T3, V1, 2.3.2.2 T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2
ACEE	- préciser l'emplacement et les superficies des habitats du poisson potentiels ou confirmés et décrire, sur la base de leurs caractéristiques physiques et biologiques l'utilisation qui en sera faite par le poisson	T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 8
ACEE	- localiser et décrire précisément les habitats de poisson propices aux espèces a statut précaire des listes fédérales et provinciales retrouvées ou susceptibles d'être retrouvées dans la zone étude	T3, V1, 2.3.2.1 T3, V1, 2.3.2.2	T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 8
ACEE	- décrire les conditions et les besoins de migration et de déplacements locaux des différentes espèces de poissons présentes dans le milieu pour les zone ou une composantes du projet pourrait constituer un obstacle au libre passage du poisson	T3, V1, 2.3.2.1 T3, V1, 2.3.2.2 T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2
ACEE	- décrire et cartographier les herbiers aquatiques et la végétation aquatique et riveraine, y compris la plaine inondable, dans les secteurs affectés par le projet et indiquer ses fonctions en regard de l'habitat du poisson	T3, V1, 2.3.1.1 T3, V2, Ann. A, Fig. 2.6	T4, V1, 2.3.1.1 T4, V1, 7.3.1 T4, V2, Ann. A, Fig. 6
ACEE	l'ensemble des espèces d'oiseaux présentes dans la zone étude ou susceptibles de la fréquenter, incluant les caractéristiques de leurs habitats susceptibles d'être touchées par la réalisation du projet	T3, V1, 2.3.2.5 T3, V1, 6.2.2.5	T4, V1, 2.3.2.4 T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. C
ACEE	- fournir une liste des espèces d'oiseaux qui sont susceptibles d'utiliser le milieu visé par le projet et indiquer les espèces à statut précaire inscrites sur les listes fédérale et provinciale	T3, V1, Tab. 2.23 T3, V1, Tab. 2.24 T3, V1, Tab. 2.26	T4, V1, 2.3.2.4 T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. C
ACEE	- préciser l'emplacement et les superficies des habitats pour les oiseaux et décrire, sur une base quantitative l'utilisation qui en est faite par les oiseaux	T3, V1, 2.3.2.5 T3, V2, Ann. A, Fig. 2.6	T4, V1, 7.3.1 T4, V1, 7.3.1.3 T4, V4

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
ACEE	- localiser et décrire précisément les habitats propices aux espèces d'oiseaux à statut précaire des listes fédérale et provinciales retrouvées ou susceptibles d'être retrouvées dans la zone d'étude	T3, V1, 2.3.2.5 T3, V1, 2.3.2.6	T4, V1, 2.3.2.4 T4, V1, 7.3.1 T4, V2, Ann. A, Fig. 8 T4, V4
ACEE	- fournir une liste des espèces d'oiseaux qui fréquentent la zone d'étude qui ont un intérêt scientifique, social, économique ou culturel. Porter une attention particulière aux espèces valorisées	T3, V1, Tab. 2.25	T4, V1, 2.3.2.4 T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. C
ACEE	la composition spécifique, l'abondance et les habitats des mammifères semi-aquatiques et marins	T3, V1, 2.3.2.4	T4, V1, 2.3.2.5 T4, V1, 7.3.1
ACEE	les espèces fauniques et floristiques présentant un intérêt spéciale et les habitats significatifs de ces espèces en accordant une attention particulière aux espèces rares, vulnérables, menacées, susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, et aux espèces en péril (décrire l'utilisation du milieu et des habitats par les espèces en péril, fournir une liste des espèces à statut précaire inscrites sur les liste fédérale et provinciale	T3, V1, 2.3.1.3 T3, V1, 2.3.2 T3, V1, 2.3.2.6 T3, V1, 2.3.4.2	T4, V1, 2.3.1 T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
ACEE	les aires naturelles vouées à la protection et à la conservation ou présentant un intérêt pour leur aspects récréatifs, esthétique, historique, éducatif ou spirituel	T3, V1, 2.4.5.1	T4, V1, 2.3.1.3 T4, V1, 2.4.2 T4, V1, 2.4.9 T4, V1, 2.4.10
ACEE	- la réserve écologique et le parc de conservation de la Grande Plée Bleue	T3, V1, 2.3.1.2	T4, V1, 2.3.1.1 T4, V1, 2.3.1.3 T4, V1, 2.4.2 T4, V1, 2.4.10
ACEE	- le projet du Parc de la Pointe-de-la-Martinière	T3 V1, 2.4.4.1	T4, V2, Ann. A, Fig. 14
ACEE	la cartographie de tout habitat faunique exceptionnel nécessitant une protection particulière	T3, V2, Ann. A, Fig. 2.6	T4, V2, Ann. A, Fig. 7 à 10
ACEE	la navigation commerciale et de plaisance	T3, V1, 2.4.5.1	T4, V1, 2.4.8.2 T4, V1, 2.4.10 T4, V2, Ann. A, Fig. 14
ACEE	l'utilisation actuelle des terres et des ressources fauniques et floristiques	T3, V1, 2.4.4	T4, V1, 2.4.6
ACEE	les ressources culturelles, historiques, archéologiques et paléontologiques	T3, V1, 2.4.8 T3, V1, 2.4.9	T4, V1, 2.4.9
ACEE	les niveaux de lumière nocturnes actuels aux endroits où l'on prévoit une augmentation relativement importante de l'éclairage	T3, V1, 6.3.14	N/A
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET ET DES VARIANTES DE RÉALISATION</b>		
<b>3,1</b>	<b>Détermination des variantes réalisables</b>		
	présenter des variantes pour:		
ACEE	les routes maritimes empruntées par les méthaniers	T3, V1, 3.1 T3, V1, 4.5 T3, V2, Ann. A, Fig. 4.1	N/A
ACEE	le choix de site, la localisation de la jetée, du terminal méthanier et de ses composantes	T3, V1, 3.2	N/A
ACEE	la conception de la jetée, notamment du point de vue de l'impact visuel et de l'impact sur le lit du fleuve et de la circulation de l'eau	T3, V1, 4.7.1	N/A
ACEE	le tracé du gazoduc	N/A	T4, V1, Ch. 3 T4, V1, 4.1 T4, V1, 4.2 T4, V2, Ann. B et C
ACEE	le tracé des routes temporaires et permanentes, le tracé des lignes d'alimentation électriques, le tracé des l'embranchement ferroviaire, l'emplacement des chantiers	T3, V2, Ann. A, Fig. 4.5 et 4.6	N/A
ACEE	l'emplacement des aires d'entreposage de produits gazeux	T3, V1, 4.5.2 T3, V2, Ann. A, Fig. 4.6	N/A
ACEE	les méthodes de traversées des cours d'eau pour le gazoduc	N/A	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
ACEE	les méthodes de dragage et modes de mise en dépôt de déblais de dragage	N/A	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
ACEE	les méthodes de dynamitage en milieu aquatique ou à proximité	T3, V1, 6.2.2.2 T3, V1, 6.2.2.3	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2
<b>3.2</b>	<b>Sélection de la variante ou les variantes pertinentes au projet</b>		
	présenter les avantages et les inconvénients des principales technologies envisagées par l'initiateur en tenant compte de celle qui semble la plus favorable à la protection de l'environnement	T3, V1, 3.3	T4, V1, 5.4 T4, V1, 5.5 T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
	expliquer comment la variante se distingue nettement des autres variantes envisagées	T3, V1, 3.3.4.6	T4, V1, 5.4 T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
	pourquoi les autres variantes n'ont pas été retenues	T3, V1, 3.3.4.6	T4, V1, 5.4 T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
	clairement expliquer la méthode du choix de variantes	T3, V1, 3.3.4.6	T4, V1, 4.3 T4, V1, 4.3.1
	le choix de la ou les variantes optimales doit comprendre au minimum les critères suivants:		
	- la capacité de satisfaire la demande (objectifs, problèmes, besoins, occasions)	T3, V1, 3.2.1 à 3.2.3	T4, V1, 4.3 T4, V1, 4.3.1
	- la faisabilité sur les plans techniques et juridique (accessibilité, propriété des terrains, zonage, disponibilité des services, calendrier de réalisation, disponibilité de main-d'œuvre, etc.)	T3, V1, 3.2.5 à 3.2.7	T4, V1, 4.3 T4, V1, 4.3.1
	- la réalisation à des coûts qui ne compromettent pas la rentabilité économique du projet	T3, V1, 3.2.5.3	T4, V1, 4.3 T4, V1, 4.3.1
	- la capacité de limiter l'ampleur des impacts négatifs sur les milieux biophysique et humain, en plus de maximiser les retombées positives	T3, V1, 3.2.7	T4, V1, 4.3 T4, V1, 4.3.1
	décrire les critères qui ont permis de déterminer les emplacements potentiels pour l'implantation du projet dont:	T3, V1, 3.2	T4, V1, Ch. 3 T4, V1, 4.1 T4, V1, 4.3 T4, V1, 4.3.1
	- les contraintes physiques et hydrogéologiques	T3, V1, 3.2.5.1	T4, V1, 4.3.1.1
	- les contraintes techniques et financières possibles	T3, V1, 3.2.5.2 T3, V1, 3.2.5.3	T4, V1, 4.3.1.3
	- l'ampleur de certains impacts qui y sont associés	T3, V1, 3.2.9	T4, V1, 4.3.1
	- la conjoncture sociale et économique	T3, V1, 3.2.1 à 3.2.3	T4, V1, 4.3.1.3
	l'initiateur doit respecter les principes environnementaux suivants (outre les aspects réglementés):		
	- les dragages ou les creusages en milieu aquatique, que ce soit pour la construction ou l'entretien, doivent être réduits autant que possible afin de diminuer les impacts sur l'environnement	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.1	T4, V1, 4.3.2
	- les remblayages en milieu aquatique ne peuvent être autorisés qu'en cas d'absolue nécessité	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.1	T4, V1, 4.3.2
	- les interventions doivent tenir compte de l'objectif d'aucune perte nette d'habitats en milieu biophysique	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.1	T4, V1, 4.3.2
	- les dynamitages en milieu aquatique doivent être limités au strict minimum	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.1	T4, V1, 4.3.2
	- la gestion des sédiments contaminés doit respecter les Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.2	T4, V1, 7.4
	- la gestion des sols contaminés et des sédiments en milieu terrestre doit respecter la Politique de réhabilitation des terrains contaminés	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.2	T4, V1, 7.4



<b>Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale</b>		<b>Terminal</b>	<b>Gazoduc</b>
	- la valorisation des sédiments de dragage doit être considérée dans le but de favoriser les options de moindre impact parmi celles jugées réalisables, en tenant compte des contraintes économiques	T3, V1, 3.2.3 T3, V1, 3.2.7.2	T4, V1, 7.4
	- le projet doit respecter les normes et mesures de sécurité de la navigation lors de la réalisation des travaux et de l'exploitation	T3, V1, 3.2.2 T3, V1, 3.2.7.2	T4, V1, 7.4
<b>3,3</b>	<b>Description de la variante ou des variantes sélectionnées</b>		
	décrire les activités, les aménagements et les travaux prévus pendant les différentes phases du projet	T3, V1, Ch. 4	T4, V1, Ch. 5
	décrire les installations et les équipements prévus	T3, V1, 4.6 T3, V1, 4.7 T3, V1, 4.17	T4, V1, Ch. 5
	préciser la localisation des infrastructures et des structures temporaires, permanentes et connexes	T3, V1, 4.9	T4, V1, 5.1 T4, V1, 5.2 T4, V4
	préciser les caractéristiques techniques du projet, du transport, de la réception et du stockage des intrants, les procédés industriels, le mode de gestion des rejets	T3, V1, 4.8 T3, V1, 4.11 T3, V1, 4.14	N/A
	décrire et localiser toutes les activités susceptibles de provoquer l'émission	T3, V1, 4.15	T4, V1, 7.2
	décrire les moyens et mécanismes pour en diminuer la présence	T3, V1, 4.15	T4, V1, 7.2
	présenter une estimation des coûts de chaque variante	T3, V1, 4.16	T4, V1, 4.3.1.3
	fournir un calendrier des différentes phases de réalisation	T3, V1, 4.9.1	T4, V1, 1.4
	Décrire:		
<b>ACEE</b>	les lieux d'approvisionnement en GNL	T2, 2.4, 2.5	N/A
<b>ACEE</b>	le type, la capacité, l'âge et les caractéristiques des navires qui transportent le GNL (inclure l'expérience et les compétences des équipages)	T3, V1, 4.6	N/A
<b>ACEE</b>	la fréquence des livraisons, et les principales routes de navigation qui seront utilisées, y compris les variations saisonnières dues au climat ou à d'autres causes, et le plan d'accostage prévu	T3, V1, 4.4.3 T3, V1, 4.5	N/A
<b>ACEE</b>	les installations maritimes, telles que la jetée, les quais, les aires de mise à l'eau et d'accostage, le poste de ravitaillement en carburant, les ducs-d'albe d'accostage, les mouillages pour les bateaux remorqueurs, les bras de déchargement, les commandes de surveillance des déplacements et du déchargement des méthaniers et toute autre installation pertinente, sur la jetée et à terre	T3, V1, 4.7.1	N/A
<b>ACEE</b>	l'échéancier et des travaux maritimes et descriptions des ouvrages permanents et temporaires	T3, V1, 4.9.1	N/A
<b>ACEE</b>	la description de l'équipement maritime pour effectuer les travaux	T3, V1, 4.9.5	N/A
<b>ACEE</b>	les dimensions, les mécanismes de fonctionnement, les commandes et joints d'interconnexion pour le transfert du GNL depuis les méthaniers	T3, V1, 4.8.1	N/A
<b>ACEE</b>	les techniques de construction ou les critères employés pour déterminer les techniques pour tous travaux effectués dans le fleuve	T3, V1, 4.9.5	N/A
<b>ACEE</b>	l'équipement cryogénique	T3, V1, 4.7.2.2 T3, V1, 4.8.1 T3, V1, 4.8.5	N/A
<b>ACEE</b>	le terminal méthanier, incluant:		
<b>ACEE</b>	- les réservoirs	T3, V1, 4.8.2 T3, V1, 4.17.2 T3, V1, 4.17.3	N/A
<b>ACEE</b>	- les équipements et les tubes	T3, V1, 4.8.3 T3, V1, 4.17	N/A
<b>ACEE</b>	- la capacité de l'usine et de stockage de GNL	T3, V1, 4.8.2 T3, V1, 4.17.2 T3, V1, 4.17.3	N/A

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
ACEE	- l'emplacement, la conception et les mécanismes de commande des vannes de sectionnement du GNL; sur les réservoirs, les installations de pompage, de compression et de vaporisation	T3, V1, 4.8 T3, V1, 4.8.9 T3, V1, 4.8.10	N/A
ACEE	- le schéma de procédé et d'instrumentation	T3, V2, Ann. A, Fig. 4.10 et 4.11	N/A
ACEE	- la description du déroulement du traitement	T3, V1, 4.8	N/A
ACEE	- les caractéristiques techniques de la charge d'alimentation et du produit	T3, V1, 4.2	N/A
ACEE	- les systèmes de confinement secondaires	T3, V1, 4.8.2.1	N/A
ACEE	- les bâtiments d'entretien, de commande et d'administration	T3, V1, 4.7.4	N/A
ACEE	- le poste de mesurage ainsi que toutes les infrastructures accessoires incluant les installations de fractionnement du gaz	T3, V1, 4.8.3.6 T3, V1, 4.17.9	N/A
ACEE	- les systèmes de traitement des vapeurs du gaz	T3, V1, 4.8.4	N/A
ACEE	- le systèmes de gaz combustibles	T3, V1, 4.8.7.7 T3, V1, 4.14.1.4	N/A
ACEE	le gazoduc incluant:		
ACEE	- le tracé, la largeur de l'emprise, les caractéristiques techniques du gazoduc	N/A	T4, V1, 5.1 T4, V1, 5.3 T4, V1, 7.1 T4, V4
ACEE	- les installations de raclage	N/A	T4, V1, 5.2
ACEE	- les installations de compression, de pompage, de mesurage	N/A	T4, V1, 5.2
ACEE	- les vannes de sectionnement	N/A	T4, V1, 5.2
ACEE	- la protection cathodique et les dispositifs et installations anticorrosion	N/A	T4, V1, 5.1
ACEE	- les sites de rejet pour les tests hydrostatiques	N/A	T4, V1, 5.5 T4, V1, 7.2
ACEE	- les méthodes de traversée des cours d'eau	N/A	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
ACEE	- l'entretien de l'emprise	N/A	T4, V1, 5.6
ACEE	les données techniques sur tous les appareils sous pression et chaudières	T3, V1, 4.17.7 T3, V1, Tab. 4.26	T4, V1, 5.3 T4, V1, 5.5
ACEE	les procédés et équipements ainsi que les schémas et bilans de masse pour chacune des étapes du procédé	T3, V1, Ch.4	N/A
ACEE	l'ensemble des rejets liquides, solides et gazeux et le traitements de ces rejets	T3, V1, 4.14	N/A
ACEE	les équipements de ventilation pour les zones du projet	T3, V1, Ch.4	N/A
ACEE	les mesures de confinement des fuites de GNL dans toutes les zones du projet	T3, V1, 4.6.2.1 T3, V1, 4.7.1.3 T3, V1, 4.7.2.1 T3, V1, 4.8.2 T3, V1, 4.8.8.5	N/A
	l'ensembles des ouvrages et activités connexes incluant toutes les installations temporaires requises pour la construction des installations citées précédemment, notamment:	T3, V1, 4.9	T4, V1, Ch. 5
ACEE	- les chemins d'accès permanents et temporaires	T3, V1, 4.4.7.1 T3, V1, 4.7	T4, V1, 5.1 T4, V1, 5.2 T4, V1, 5.4 T4, V1, 7.2
ACEE	- les franchissements par desserte, des voies ferroviaires	N/A	T4, V1, 7.2
ACEE	- les réseaux de télécommunication	T3, V1, 4.8.10	N/A
ACEE	- toute ligne temporaire ou permanente d'alimentation électrique et toute autre système d'alimentation électrique	T3, V1, 4.8.7.8	T4, V1, Ch. 5
ACEE	- les chantiers de construction, les garages et aires de d'entreposage	T3, V1, 4.9	T4, V1, Ch. 5 T4, V1, 7.2 T4, V1, 7.4

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
ACEE	- la manutention, le stockage et la gestion de produit pétroliers et de matières dangereuses, y compris sur les méthaniers	T3, V1, 4.14.3	T4, V1, 7.2 T4, V1, 7.4
ACEE	- la manutention, le stockage et l'utilisation d'explosifs en indiquant la localisation et le plan de dynamitage	T3, V1, 4.2 T3, V1, 4.11.3.3	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
ACEE	- l'alimentation en eau potable	T3, V1, 4.8.7.2	N/A
ACEE	- le type et l'ampleur de l'éclairage prévu aux différents sites	T3, V1, 4.15.2	N/A
ACEE	autres informations:		
ACEE	- information décrite à la section 3.10 du Processus d'examen Tempol 2001 TP743F	T3, V1, Ch. 4	N/A
ACEE	- les changements aux calendriers pouvant influencer sur le projet	T3, V1, 4.9.1	T4, V1, 1.4 T4, V1, 5.4
ACEE	- le moment prévu de la désaffectation et de la cessation d'exploitation des différentes composantes du projet	T3, V1, 4.12	T4, V1, 9.1.4
ACEE	- les modifications et agrandissements prévisibles des installations	T3, V1, 4.4.6	N/A
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES IMPACTS DE LA VARIANTE OU DES VARIANTES SÉLECTIONNÉES</b>		
<b>4,1</b>	<b>Détermination et évaluation des impacts</b>		
	déterminer les impacts de la ou les variantes sélectionnées (préparation, construction et exploitation)	T3, V1, Ch.6	T4, V1, Ch. 7
	évaluer l'importance des impacts	T3, V1, Ch.6	T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4.2.4 T4, V1, 7.7 T4, V3, Ann. F
	indiquer les impacts positifs, négatifs, directs, indirects, cumulatifs, synergiques et irréversibles	T3, V1, Ch.6	T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4.2.4 T4, V1, 7.7, 7.8 T4, V3, Ann. F
	décrire la méthode retenue de même que les incertitudes ou biais qui s'y rattache	T3, V1, Ch.5	T4, V1, 6.2 T4, V1, 6.3 T4, V1, 7.3
	définir clairement les critères et les termes utilisés pour déterminer et classer les impacts selon divers niveaux d'importance	T3, V1, Ch. 5	T4, V1, 6.2 T4, V1, 6.3
	<b>Principaux impacts du projet</b>		
	l'initiateur doit porter attention à		
	- l'ampleur des travaux de dragage et de remblayage		T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.4.2
	- les modifications des conditions hydrodynamiques (vitesse et distribution des courants), du régime des glaces et du régime thermique	T3, V1, 6.1.7	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2
	- l'érosion des rives et des berges	T3, V1, 6.1.7	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2
	- les effets du transport des sédiments	T3, V1, 6.1.7.1	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2
	- les effets sur la contamination du milieu	T3, V1, 6.1	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2 T4, V1, 5.5
	- les conséquences de la traversée de cours d'eau ou d'une route pour les gazoducs, nécessitant la construction d'un tunnel ou d'un forage directionnel, notamment, au niveau des matériaux de déblai, des eaux...	T3, V1, 6.1.5	T4, V1, 5.1 T4, V1, 7.4.1
	- l'assèchement temporaire de parties de cours d'eau durant les différentes phases du projet	T3, V1, 6.1.4	T4, V1, 7.2.4.1
	- les effets sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines (particulièrement pour l'eau potable)	T3, V1, 6.1.4 à 6.1.6 T3, V1, 6.3.8.4	N/A

<b>Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale</b>		<b>Terminal</b>	<b>Gazoduc</b>
	- les effets sur la végétation, la faune et ses habitats, et particulièrement sur les espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et sur les espèces d'intérêt patrimonial, sportif ou commercial	<b>T3, V1, 6.2</b>	<b>T4, V1, 7.2.2 T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1 T4, V1, 7.3.2.1</b>
	- la perte de biodiversité du milieu	<b>T3, V1, 6.2.1.2 T3, V1, 6.2.2.2 T3, V1, 6.2.2.6</b>	<b>T4, V1, 7.3.1 T4, V1, 7.4.2.4</b>
	- les impacts sur l'utilisation actuelle et prévue de territoire, des ressources, des rives et des plans d'eau, notamment sur les affectations du territoire	<b>T3, V1, 6.3.4</b>	<b>T4, V1, 7.3.2</b>
	- les impacts des travaux sur le patrimoine naturel et culturel, y compris sur les biens d'importance archéologique, le patrimoine bâti, la destruction des lotissements existants, le morcellement de propriétés et l'expropriation de bâtiments	<b>T3, V1, 6.3.9</b>	<b>T4, V1, 7.3.2.1 T4, V1, 7.3.2.2 T4, V1, 7.3.2.3 T4, V1, 7.5</b>
	- les effets sur la vocation agricole et forestière du territoire, les pertes (superficie et valeur économique), la signification de ces pertes dans le cadre de l'économie de la région, les conséquences pour les cultures et les animaux de ferme	<b>T3, V1, 6.3.5</b>	<b>T4, V1, 7.3.2.1 T4, V1, 7.3.2.2</b>
	- les impacts sur la qualité des paysages et les points d'intérêt visuel	<b>T3, V1, 6.3.12.12 à 6.3.12.16</b>	<b>T4, V1, 7.3.2.4</b>
	- les impacts sur les infrastructures de services publics ou communautaires telles que routes, voies ferrées ou lignes existantes ou projetées, prises d'eau, services de protection publique, parcs et autres sites naturels d'intérêt particulier, etc.	<b>T3, V1, 6.3.8</b>	<b>T4, V1, 7.3.2.3</b>
	- les impacts sur l'exploitation et la gestion des aménagements maritimes existants	<b>T3, V1, 6.3.7</b>	<b>N/A</b>
	- les impacts sociaux, soit ses effets sur la population et sa composition, le mode de vie, les relations communautaires comme la modification des habitudes de vie, la relocalisation des individus et des activités, etc.	<b>T3, V1, 6.3</b>	<b>N/A</b>
	- les impacts sur le bien-être et la qualité de vie des communautés, comme les nuisances (bruit, odeurs ou poussières, inconvénients de la circulation des routes, la diminutions des accès aux berges, etc.	<b>T3, V1, 6.3.10</b>	<b>T4, V1, 7.3.2.3</b>
	- les impacts potentiels sur la santé publique, les risques liés aux impacts sur l'eau et la ressource halieutique ainsi que les risques pour la santé et la sécurité associés aux matières dangereuses manutentionnées	<b>T3, V1, 6.3.11</b>	<b>N/A</b>
	- les retombées économiques (construction et exploitation) et autres impacts économiques (emplois, développement de services, valeur des propriétés, etc.) comme pour les entreprises et les gouvernements	<b>T3, V1, 6.3.13</b>	<b>T4, V1, 7.6</b>
<b>ACEE</b>	présenter le plus précisément possible les effets appréhendés sur les éléments décrits à la section 3	<b>T3, V1, Ch.6</b>	<b>T4, V1, Ch. 7</b>
<b>ACEE</b>	faire état des connaissances acquises et des évaluations environnementales réalisées ailleurs au Canada et dans le monde en ce qui a trait aux effets prévus et constatés	<b>T2, V1, Ann. E</b>	<b>N/A</b>
	tenir compte des éléments suivants:		
<b>ACEE</b>	les modifications à l'état du lit et du rivage du fleuve dans la zone d'étude	<b>T3, V1, 6.1.7</b>	<b>N/A</b>
<b>ACEE</b>	l'analyse détaillée de la sédimentologie au site utilisé pour le dépôt des sédiments de dragage advenant un rejet en milieu aquatique	<b>T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4</b>	<b>T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2</b>
<b>ACEE</b>	les superficies empiétées, asséchées ou modifiées de façon temporaire ou permanente avec une description de ces milieux en relation avec les différents types d'habitats du poisson		<b>T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2</b>
<b>ACEE</b>	les effets sur la nappe phréatique et l'approvisionnement en eau potable (quantité et qualité)	<b>T3, V1, 6.3.8.4</b>	<b>N/A</b>

<b>Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale</b>		<b>Terminal</b>	<b>Gazoduc</b>
<b>ACEE</b>	les changements physico-chimiques du milieu en considérant les effets de ces changements sur le poisson et son habitat	T3, V1, 6.1.4 T3, V1, 6.1.5	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.4.2
<b>ACEE</b>	les modifications des conditions hydrologiques et hydrométriques sur l'habitat du poisson et sur les activités liées au cycle vital du poisson	T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.4.2
<b>ACEE</b>	les modifications géomorphologiques et leurs impacts sur les conditions hydrodynamiques et sur l'habitat du poisson	T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.4.2
<b>ACEE</b>	les modifications des conditions de migration ou de déplacements locaux suite à la construction et à l'exploitation des ouvrages	T3, V1, 6.2.2.4 T3, V1, 6.2.2.5	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.4.2
<b>ACEE</b>	la modification des espèces retrouvées et des fonctions ichtyologiques aux sites de dragage et de dépôt, pendant et après les travaux de dragage	T3, V1, 6.2.2.1, 6.2.2.2, 6.2.2.3	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.4.2
<b>ACEE</b>	lors de l'évaluation des impacts du projet sur l'habitat du poisson, une attention particulière devra être portée à l'éperlan arc-en-ciel qui fréquente la zone	T3, V1, 6.2.2.3	N/A
<b>ACEE</b>	les effets liés à l'utilisation d'explosifs et la démonstration de la conformité aux lignes directrices	T3, V1, 6.2.2.2 T3, V1, 6.2.2.3	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2
<b>ACEE</b>	la contribution du projet aux émissions atmosphériques et notamment aux émissions des gaz à effet de serre, compte tenu du plan d'action québécois du Protocole de Kyoto	T3, V1, 6.1.2	N/A
<b>ACEE</b>	les effets sur la qualité des sols, en particulier en milieu agricole	T3, V1, 6.1.3	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2 T4, V1, 7.3.2.1 T4, V1, 7.3.2.2
<b>ACEE</b>	les modifications et l'utilisation du milieu et des habitats par les espèces en péril désignées	T3, V1, 6.2.1.5 T3, V1, 6.2.2.3	T4, V1, 7.3.1
<b>ACEE</b>	les pertes de superficies, la fragmentation et les pertes de fonction des terres humides	T3, V1, 6.2.1.3	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
<b>ACEE</b>	les pertes d'habitat pour les communautés aviaires	T3, V1, 6.2.2.5	T4, V1, 7.3.1 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V1, 7.3.1.3 T4, V3, Ann. F
<b>ACEE</b>	les risques de causer des effets importants à des ressources renouvelables et de compromettre la capacité de ces ressources à répondre aux besoins du présent et ceux des générations futures	T3, V1, Ch. 6	T4, V1, Ch. 7
<b>ACEE</b>	les effets sur l'utilisation actuelle des terres et des ressources terrestres et aquatiques à des fins traditionnelles par les autochtones	T3, V1, 6.3.3	T3, V1, 6.3.3
<b>ACEE</b>	les effets sur le tourisme, notamment le tourisme nautique et plus particulièrement le passage des paquebots de croisière	T3, V1, 6.3.6	N/A
<b>ACEE</b>	les effets sur le trafic maritime de tout retard d'un méthanier	T3, V1, 6.3.8.2	N/A
<b>ACEE</b>	les effets potentiels de l'intensification des activités maritimes et portuaires sur les réseaux et systèmes maritimes régionaux et sur la pêche	T3, V1, 6.3.7 T3, V1, 6.3.8.2	N/A
<b>ACEE</b>	les effets sur l'environnement sonore, aux limites des sites et aux points sensibles (écoles, hôpitaux, secteurs résidentiels), y compris les niveaux sonores sous-marin dans le secteur du terminal maritime. Fournir une carte des points sensibles et les niveaux sonores avant la réalisation et ceux prévus lors de la construction et l'exploitation du projet à chacun des points sensibles	T3, V1, 6.3.12	T4, V1, 7.3.2.2 T4, V1, 7.3.2.3 T4, V2, Ann. A, Fig. 15
<b>ACEE</b>	les effets, sur la population et la faune, liés à l'augmentation des niveaux de lumières nocturnes aux différents sites du projet	T3, V1, 6.2.2.5 T3, V1, 6.3.14	N/A

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
<b>4,2</b>	<b>Atténuation des impacts de la variante ou des variantes sélectionnées</b>		
	préciser les actions, les ouvrages, les correctifs ou les ajouts prévus aux différentes phases de réalisation pour éliminer les impacts négatifs	T3, V1, Ch.6	T4, V1, Ch. 7
	porter une attention particulière au mode de traversée de cours d'eau durant la construction	T3, V1, 6.1.5 T3, V1, 6.2.2.4	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4.2
	présenter une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation et fournir une estimation de leurs coûts	T3, V1, 6.4	T4, V1, 7.2 T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4 T4, V3, Ann. F
ACEE	décrire les pratiques, les politiques et les engagements qui constituent des mesures d'atténuation	T3, V1, Ch.6	T4, V1, Ch. 7 T4, V3, Ann. E
ACEE	décrire le plan de protection de l'environnement et le système de gestion environnemental	T3, V1, Ch.8	T4, V1, Ch. 9
ACEE	décrire les engagements et dispositions visant la promotion d'effets socioéconomiques favorables ou visant à atténuer ceux qui seraient défavorables	T3, V1, 6.3.12 T3, V1, 6.3.13	T4, V1, 7.6
ACEE	discuter des exigences faites aux entrepreneurs et aux-sous-contractants visant à assurer qu'ils respecteront les engagements	T3, V1, 8.4.1	T4, V1, 9.1.4
<b>4,3</b>	<b>Choix de la variante optimale et compensation des impacts résiduels</b>		
	présenter un bilan comparatif des variantes sélectionnées	T3, V1, Ch.3	N/A
	ordonner les variantes d'après leurs impacts résiduels	T3, V1, Ch.3	N/A
	justifier le choix de la variante	T3, V1, Ch.3	N/A
ACEE	proposer des mesures de compensation pour les effets résiduels inévitables	T3, V1, Ch.6	T4, V1, 7.3.2.1 T4, V1, 7.3.2.2
ACEE	la perte d'habitats du poisson doit être compensée par la création ou l'amélioration d'habitats équivalents	T3, V1, 6.2.2.1 à 6.2.2.4	T4, V1, 7.3.1.2
ACEE	expliquer comment les compensations financières seront négociées et sera responsable de ce processus en cas d'expropriation	T3, V1, 6.3.2	T2, 5.3.3.3
ACEE	présenter une évaluation de l'importance des effets résiduels	T3, V1, 6.4	T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4.2.4 T4, V3, Ann. F
ACEE	déterminer la probabilité que les effets négatifs se produisent	T3, V1, Ch.6	N/A
ACEE	discuter du degré d'incertitude scientifique liée aux données et aux méthodes utilisées	T3, V1, Ch.6	T4, V1, Ch. 7
<b>4,4</b>	<b>Synthèse du projet</b>		
	présenter une synthèse du projet en précisant les éléments importants à inclure aux plans et devis	T3, V1, 4.7	T1, Ch. 5
	indiquer les modalités de réalisation du projet et le mode d'exploitation prévu	T3, V1, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12	T1, Ch. 5
	mettre en relief les principaux impacts et les mesures d'atténuation	T3, V1, Ch. 6	T4, Ch. 7
	rappel des éléments pertinents du projet illustrant comment ça réalisation tient compte des 3 objectifs du développement durable	T2, 2.3.4	T2, 2.3.4
ACEE	faire un bilan sous forme de tableau des effets résiduels après l'application des mesures d'atténuation et de compensation	T3, V1, Tableau 6.34	T4, V1, Tabelau 7.15
<b>4,5</b>	<b>Autres effets à considérer</b>		
	<b>4.5.1 Effets de l'environnement sur le projet</b>		
ACEE	tenir compte des effets de l'environnement sur le projet, notamment les conditions météorologiques exceptionnelles, la foudre, les risques naturels, la stabilité du lit du fleuve, la dynamique sédimentaire, les processus physiques rive-zone	T3, V1, 4.4.6.3, 4.4.6.4, 4.4.6.5, 4.4.6.6, 4.4.6.7, 4.4.6.8	T4, V1, 5.4 T4, V1, 5.6 T4, V1, 7.4
ACEE	examiner la présence et l'action des glaces sur la navigation et l'accostage des méthaniers	T2, Ch. 4 T3, V1, 2.2.9.5, 4.5	N/A
ACEE	fournir une analyse des risques liés à l'activité sismique à proximité du terminal méthanier	T3, V1, 2.2.5, 7.3.2.2	T4, V1, 8.3.1.3 T4, V3, Ann. G

Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		Terminal	Gazoduc
ACEE	démontrer que ces informations ont été intégrées dans la planification du projet ainsi que dans la planification des mesures d'urgence	T3, V1, Ch.4 T3, V1, Ch.7	T4, V1, 5.4 et 5.6 T4, V1, 7.4 T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 10
<b>4.5.2 Effets cumulatifs</b>			
ACEE	identifier et évaluer les effets cumulatifs que la réalisation du projet combinée à l'existence d'autres ouvrages ou à la réalisation d'autres projets ou activités, est susceptible de causer à l'environnement	T3, V1, 6.5	T4, V1, 7.8
ACEE	pour les effets cumulatifs, se référer au guide "Évaluation des effets cumulatifs, Guide du praticien" de l'ACÉE 1999	T3, V1, 6.5	T4, V1, 7.8
ACEE	identifier et justifier le choix des composantes de l'environnement sur lesquelles portera l'évaluation des effets cumulatifs	T3, V1, 6.5.1	T4, V1, 7.8
ACEE	présenter une justification concernant la délimitation géographique et temporelle de l'étude des effets cumulatifs	T3, V1, 6.5	T4, V1, 7.8
ACEE	décrire et justifier le choix des projets et activités retenus pour l'analyse des effets cumulatifs (activités ou projets passés, ceux en cours de réalisation ou activités futurs dont la probabilité de réalisation est grande)	T3, V1, 6.5	T4, V1, 7.8.1
ACEE	décrire les mesures d'atténuation réalisables sur les plan technique et économique	T3, V1, 6.5.2	T4, V1, 7.8.2
ACEE	déterminer l'importance des effets cumulatifs et les mesures de compensation	T3, V1, 6.5.2	T4, V1, 7.8.2
ACEE	évaluer l'efficacité des mesures appliquées pour atténuer les effets cumulatifs	T3, V1, 6.5.2	T4, V1, 7.8.2
ACEE	évaluer l'importance des effets à long terme	T3, V1, 6.5.2	T4, V1, 7.8.2 T4, V1, 7.8.3
ACEE	identifier les mesures hors de la responsabilité du promoteur pouvant atténuer les effets et identifier les entités qui ont un pouvoir d'intervention	T3, V1, 6.5.2	T4, V1, 7.8.2
ACEE	résumer les discussions ayant eu lieu avec ces entités en vue de mettre en place les mesures requises à long terme	T3, V1, 6.5.1	T4, V1, 7.8.2
ACEE	considérer la nécessité d'un programme de suivi visant à vérifier l'exactitude de l'évaluation ou à dissiper l'incertitude entourant certains effets cumulatifs	T3, V1, 6.5.3	T4, V1, 7.8.3
ACEE	discuter de la détermination de la portée de l'évaluation des effets cumulatifs, incluant la sélection des composantes de l'environnement et la détermination des limites temporelles et spatiales, avec les autorités fédérales	T3, V1, 6.5.3	T4, V1, 7.8?
<b>5</b>	<b>GESTION DES RISQUES D'ACCIDENT</b>		
	décrire les mesures de sécurité et présenter un plan préliminaire des mesures d'urgence pour les phases de construction et d'exploitation	T3, V1, 7.7 à 7.10	T4, V1, 8.7 T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 9-10
<b>5.1</b>	<b>Risques d'accident technologiques</b>		
	identifier des dangers (dangerosité des produits, défaillances des systèmes, source de bris, etc.)	T3, V1, 7.3	T4, V1, 8.3.1 T4, V3, Ann. G, Ch. 5
	établir des scénarios d'accidents à partir des dangers identifiés	T3, V1, 7.3	T4, V1, 8.3.4 T4, V3, Ann. G, Ch. 7
	fournir un bilan des accidents passés pour projet similaires	T3, V1, 7.3.5	T4, V1, 8.3.3 T4, V3, Ann. G, 5.3
	identifier les éléments sensibles du milieu pouvant être affectés lors d'un accident	T3, V1, 7.5	T4, V1, 8.3.2 T4, V3, Ann. G, Ch. 5
	estimer les conséquences liées aux scénarios d'accidents	T3, V1, 7.6	T4, V1, 8.5 T4, V3, Ann. G, Ch. 7
	estimer les fréquences d'occurrence et les risques	T3, V1, 7.4 T3, V1, 7.6	T4, V1, 8.4 T4, V3, Ann. G, Ch. 6-8

<b>Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale</b>		<b>Terminal</b>	<b>Gazoduc</b>
	indiquer l'emplacement géographique des risques en fonction de l'emplacement du projet	T3, V1, 7.6	T4, V1, 8.6 T4, V3, Ann. G, Ch. 8
	présenter une discussion des résultats de l'analyse de risque	T3, V1, 7.6	T4, V1, 8.6 T4, V3, Ann. G, Ch. 8
	présenter une analyse sommaire des événements susceptibles de provoquer des accidents technologiques majeurs (inondation, séisme, usine voisine, déraillement de train, écrasement d'avion, etc.)	T3, V1, 7.6	T4, V1, 8.3.1 T4, V3, Ann. G, Ch. 5
	intégrer les information du point précédant dans la planification des mesures d'urgence	T3, V1, 7.7 T3, V1, 7.8	T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 10
	justifier l'utilisation de données, de formules et d'hypothèses de calculs	T3, V1, Ch.7	T4, V3, Ann. G
	expliquer les limites de la méthode retenue et les incertitudes entourant les résultats	T3, V1, Ch.7	T4, V3, Ann. G
	indiquer toutes les références	T3, V1, Ch.7	T4, V3, Ann. G
	tenir compte des lois, des règlements et des codes de pratiques	T3, V1, Ch.7	T4, V1, 8.2 T4, V3, Ann. G, Ch. 3
<b>ACEE</b>	les propriétés du GNL et son comportement lorsque survient un rejet accidentel, en mer, à terre ou dans un endroit confiné ;	T3, 7.3.1	N/A
<b>ACEE</b>	la modélisation de la dispersion des vapeurs du gaz, incluant :		
<b>ACEE</b>	- une description des modèles de dispersion des vapeurs du gaz utilisés lors de déversements à terre ou en mer, incluant toute hypothèse formulée la documentation à l'appui et les résultats de la modélisation;	T3, V2, Annexe F, 3.9	T4, V3, Annexe F, 3.9
<b>ACEE</b>	- une évaluation des modèles existants de dispersion des vapeurs du gaz concernant les déversements de GNL à terre et en mer et une justification du choix des modèles qui seront utilisés ;	T3, V1, Annexe F, 3.9	T4, V3, Annexe F, 3.9
<b>ACEE</b>	les risques et effets que pourraient avoir un accident (par ex. la collision d'un méthanier avec le pilier de la ligne à haute tension ou une explosion à proximité de la jetée) sur la ligne à haute tension d'Hydro-Québec qui traverse le fleuve à proximi	T3, V1, 7.4, 7.5	T4, V1, 8.5
<b>ACEE</b>	pour le transport maritime et les opérations de transbordement au terminal, les promoteurs fourniront l'information décrite aux sections 3.15 et 3.8 du document de Transports Canada intitulé « Processus d'examen Termpol 2001 » TP743F;	T3, V1, 7.4.1, 7.5, 7.6	N/A
<b>5,2</b>	<b>Mesures de sécurité</b>		
	décrire les mesures de sécurité prévues (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'emplacement du projet)	T3, V1, 7.7	T4, V1, 5.3, 5.5, 5.6 T4, V1, 8.7 T4, V3, Ann. G, Ch. 9
	décrire entre autre:		
	- les limitations d'accès aux emplacements du projet	T3, V1, 7.7.1 T3, V1, 7.7.2 T3, V1, 7.10	T4, V1, 8.7 T4, V3, Ann. G, Ch. 9
	- les installations de sécurité et les mesures de prévention (sécurité maritime, systèmes de surveillance, systèmes de lutte contre les incendies, extincteurs, présence de groupes électrogènes d'urgence, détecteurs de fuite, etc.)	T3, V1, 7.7	T4, V1, 5.3, 5.5, 5.6 T4, V1, 8.7 T4, V3, Ann. G, Ch. 9
	- les moyens d'entreposage de produits en fonction de leur dangerosité	T3, V1, 4.17.3	T4, V1, 5.3, 5.5, 5.6 T4, V1, 8.7 T4, V3, Ann. G, Ch. 9
<b>ACEE</b>	une revue des normes de sécurité en vigueur au Canada, aux États-Unis et en Europe pour les projets de terminaux méthaniers, comparativement aux normes qui s'appliqueront au projet Rabaska ;	T3, Annexe K	N/A
<b>ACEE</b>	de quelle façon la conception des installations et la gestion de leur fonctionnement feront en sorte de réduire au minimum les risques d'accidents et de dangers naturels	T3, V1, 7.7	T4, V1, 8.7
<b>ACEE</b>	une description des mesures de confinement du GNL en cas de fuite à terre ou en mer ;	T3, V1, 7.7	N/A



<b>Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale</b>		<b>Terminal</b>	<b>Gazoduc</b>
<b>ACEE</b>	une description et justification de l'emplacement et la superficie des zones d'accès interdites ou zones tampons (à terre et en mer) ;	<b>T3, V1, 7.10</b>	<b>T4, V1, 8.5</b>
<b>ACEE</b>	une description des mesures qui seraient prises pour interdire l'accès aux zones dangereuses pour le public ;	<b>T3, V1, 7.10</b>	<b>T4, V1, 8.7</b>
<b>ACEE</b>	les sources d'alimentation de secours.	<b>T3, V1, 4.8.7.7, 4.8.7.8</b>	<b>N/A</b>
<b>5,3</b>	<b>Plan des mesures d'urgence</b>		
	un plan finale des mesures d'urgences devrait être complétée avant la mise en exploitation de son projet	<b>T3, V1, 7.9</b>	<b>T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 10</b>
	présenter un plan préliminaires des mesures d'urgence prévues afin de réagir adéquatement en cas d'accident	<b>T3, V1, 7.9</b>	<b>T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 10</b>
	faire connaître les principales actions envisagées pour faire face à un accident/incident	<b>T3, V1, 7.9</b>	<b>T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 10</b>
	décrire le lien avec les autorités municipales et les mécanismes de transmission de l'alerte	<b>T3, V1, 7.9</b>	<b>T4, V1, 8.8 T4, V3, Ann. G, Ch. 10</b>
<b>ACEE</b>	Les promoteurs fourniront l'information décrite à la section 3.18 du document de Transports Canada intitulé « Processus d'examen Termpol 2001 » TP743F.	<b>T3, V2, Annexe F, 10.</b>	<b>N/A</b>
<b>ACEE</b>	Les promoteurs devront également se conformer aux exigences du Règlement sur les urgences environnementales de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.	<b>T3, V2, Annexe F, 10.</b>	<b>T4, V3, Annexe H, 10.</b>
<b>6</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE</b>		
	présenter un programme de surveillance environnementale qui a pour but de s'assurer du respect:	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- des mesures proposées dans l'étude d'impact, incluant les mesures d'atténuation ou de compensation	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- des conditions fixées dans le décret environnementale	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- des engagements de l'initiateur prévus aux autorisations ministérielles	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- des exigences relatives aux lois et règlements pertinents	<b>T3, V1, 8.4.1</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	décrire les moyens et les mécanismes mis en place pour s'assurer du respect des exigences légales et environnementales	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	le programme doit contenir		
	- la liste des éléments nécessitant une surveillance environnementale	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- l'ensemble des mesures et des moyens envisagés pour protéger l'environnement	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- les caractéristiques du programme de surveillance, (ex.: localisation, protocoles prévus, paramètres mesurés, méthodes utilisées, échéancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme)	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- un mécanisme d'intervention en cas d'observation du non-respect des exigences légales et environnementales ou des engagements de l'initiateur	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
	- les engagements de l'initiateur quant au dépôt des rapports de surveillance (nombre, fréquence, contenu)	<b>T3, V1, Ch.8</b>	<b>T4, V1, 9.1</b>
<b>7</b>	<b>SUIVI ENVIRONNEMENTAL</b>		
	Proposer un programme de suivi qui contient:		
	- les raisons d'être du suivi, incluant une liste des éléments nécessitent un suivi environnemental	<b>T3, V1, 8.6</b>	<b>T4, V1, 9.2</b>
	- les objectifs du programme de suivi et les composantes visées par le programme (ex: valider l'évaluation des impacts, apprécier/ l'efficacité des mesures d'atténuation pour les composantes eau, air sol, etc.)	<b>T3, V1, 8.6</b>	<b>T4, V1, 9.2.2</b>
	- le nombre d'études de suivi prévues ainsi que leurs caractéristiques principales (protocoles et m/méthodes scientifiques liste des paramètres a mesurer, échéancier de réalisation projeté)	<b>T3, V1, 8.6</b>	<b>T4, V1, 9.2.3</b>

<b>Directive du ministère de l'Environnement du Québec et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale</b>		<b>Terminal</b>	<b>Gazoduc</b>
	- les modalités concernant la production des rapports de suivi (nombre fréquence, format)	<b>T3, V1, 8.6</b>	<b>T4, V1, 9.2.4</b>
	- le mécanisme d'intervention mis en oeuvre en cas d'observation de dégradation imprévue de l'environnement	<b>T3, V1, 8.6</b>	<b>T4, V1, 9.2.5</b>
	- les engagements de l'initiateur de projet quand a la diffusion des résultats du suivi environnemental auprès de la population concernée	<b>T3, V1, 8.6</b>	<b>T4, V1, 9.2.6</b>
<b>8</b>	<b>CONSULTATION DU PUBLIC</b>		
<b>ACEE</b>	- Les promoteurs doivent décrire les consultations et les séances d'information qu'ils réaliseront ou qu'ils ont déjà réalisées dans le cadre du projet, aux échelles locale, régionale et nationale, s'il y a lieu. Ils doivent indiquer les méthodes utilisées et leur pertinence, les lieux de rencontre, les personnes et organismes rencontrés, les préoccupations alors exprimées et dans quelle mesure ces éléments ont été intégrés dans la conception du projet ainsi que dans l'étude d'impact. Les promoteurs doivent également décrire toutes les préoccupations qui ne seront pas ou qui ne pourront être adressées. Les promoteurs feront également état de leurs échanges avec les organismes gouvernementaux.	<b>T2, Ch. 5</b>	<b>T2, Ch. 5</b>

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
<b>A.2.4 DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>		
	Cerner et décrire le contexte biophysique et socio-économique actuel	T4, V1, Ch. 2
	Décrire et quantifier les éléments biophysiques et socio-économiques caractérisant la zone d'étude qui revêtent de l'importance sur le plan écologique, économique et humain	T4, V1, Ch. 2
	Déterminer les éléments biophysiques et socio-économiques qui exigent une analyse plus détaillée	T4, V1, 4.3
	Information détaillée au sujet d'éléments biophysiques ou socio-économiques figurant dans les tableaux A-4 et A-5 s'il y a lieu	Voir tableaux A-4 et A-5
	Présenter des éléments de preuve à l'appui de toutes les informations et données recueillies, des analyses effectuées, des conclusions tirées et de tout jugement professionnel donné ou toute expérience invoquée pour satisfaire aux exigences d'information	T4, V1, 2.1 T4, V1, 4.3.1 T4, V1, 7.3.7.4 T4, V3, Ann. D
	Préciser, décrire et justifier la méthode utilisée pour effectuer les relevés. Justification et plans concernant des relevés additionnels si la saison pendant laquelle un relevé a été effectué n'était pas la meilleure	T4, V1, 7.3
<b>A.2.5 ÉVALUATION DES EFFETS</b>		
<b>Identification et analyses des effets</b>		
	Cerner les effets potentiels associés au projet envisagé	T4, V1, Ch. 7
	En ce qui a trait aux éléments biophysiques et socio-économiques qui exigent une analyse plus poussée, décrire, quantifier et justifier :	
	limites spatiales et temporelles qu'il convient d'utiliser pour l'analyse des effets du projet sur l'élément biophysique ou socio-économique, ou la composante valorisée associée au projet, y compris les changements, par rapport aux données de base, que l'élément pourrait subir pendant la durée du projet	T4, V1, 2.1 T4, V1, 6.2.2 T4, V1, 7.3 T4, V3, Ann. F
	les conditions locales et régionales caractérisant l'élément biophysique ou socio-économique ou la composante valorisée	T4, V1, 7.3 T4, V3, Ann. F
	les principaux récepteurs susceptibles d'être affectés par le projet et la modification de l'élément considéré	T4, V1, 7.3 T4, V3, Ann. F
	Une analyse des effets du projet pour chaque élément biophysique ou socio-économique, ou chaque composante valorisée	T4, V1, 7.3 T4, V3, Ann. F
	Informations détaillées énoncées aux tableaux A-4 et A-5 en ce qui concerne les éléments relevés au tableau A-3	Voir tableaux A-4 et A-5
<b>Mesures d'atténuation</b>		
	Exposer les mesures d'atténuation générales et spécifiques proposées pour remédier aux effets particuliers du projet et leur degré d'efficacité, ou indiquer clairement les sections des manuels de la compagnie qui prévoient les mesures d'atténuation voulue	T4, V1, 7.2 T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4 T4, V3, Ann. E T4, V3, Ann. F
	Décrire comment les engagements pris au sujet des mesures d'atténuation seront communiqués au personnel sur le terrain, en vue de leur mise en œuvre	T4, V1, 9.1
	Décrire les plans ou programmes susceptibles d'être employés pour atténuer les effets potentiels	T4, V1, Ch. 9
<b>Évaluation de l'importance des effets</b>		
	Évaluer la probabilité que le projet entraîne des effets négatifs résiduels, et leur importance éventuelle	T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4 T4, V1, 7.7 T4, V3, Ann. F
	Définir ce qu'est un " effet important " pour chaque élément biophysique et socio-économique ou pour chaque composante valorisée	T4, V1, 6.2

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	Décrire la méthode employée pour déterminer si le projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants, et justifier les conclusions tirées à cet égard	T4, V1, 6.2 T4, V1, 7.3 T4, V1, 7.4 T4, V1, 7.7
<b>A.2.6 ÉVALUATION DES EFFETS DES EFFETS CUMULATIFS</b>		
<b>Déterminer la portée et analyser les effets cumulatifs</b>		
	Cerner les effets potentiels pour lesquels on prévoit qu'il y aura des effets résiduels selon l'ÉES	T4, V1, 7.7
	Pour chaque élément biophysique et socio-économique ou chaque composante valorisée dans le cas duquel des effets résiduels ont été définis, fournir une description des limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs potentiel	T4, V1, 7.8
	Relever les autres projets et activités qui sont survenus, ou sont susceptibles de survenir, dans les limites définies	T4, V1, 7.8.1
	Déterminer si les projets et activités en question produiront des effets sur l'élément biophysique ou socio-économique ou sur la composante valorisée, dans les limites définies	T4, V1, 7.8.2
	Pour chaque élément biophysique et socio-économique ou composante valorisée, fournir une analyse des effets cumulatifs causés par le projet envisagé, conjugué à d'autres projets et activités	T4, V1, 7.8.2
<b>Mesures d'atténuation des effets cumulatifs</b>		
	Exposer les mesures d'atténuation générales et spécifiques qu'il est techniquement et économiquement faisable d'appliquer pour remédier aux effets cumulatifs du projet	T4, V1, 7.8.3
<b>Évaluation de l'importance des effets</b>		
	Évaluer la probabilité que le projet entraîne des effets cumulatifs résiduels négatifs, et leur importance éventuelle	T4, V1, 7.8.2
	Définir ce qu'est un " effet cumulatif important " pour chaque élément biophysique et socio-économique ou chaque composante valorisée	T4, V1, 7.8.2
	Décrire la méthode employée pour déterminer si le projet est susceptible d'entraîner des effets cumulatifs importants, et justifier les conclusions tirées à cet égard	T4, V1, 7.8.2
<b>A.2.7 INSPECTION, SURVEILLANCE ET SUIVI</b>		
	Décrire les plans qui seront en place pour garantir le respect des engagements sur le plan biophysique et socio-économique	T4, V1, Ch. 9
	Évaluer le besoin d'exercer une surveillance des éléments potentiellement touchés par le projet et, le cas échéant, décrire le plan de surveillance de l'environnement qui sera mis en œuvre pendant les étapes de la construction, de la remise en état et de l'exploitation du projet	T4, V1, 9.1
	Lorsqu'un projet déclenche l'application de la LCÉE, juger de la nécessité d'exécuter des programmes de suivi visant des éléments donnés pour vérifier la justesse de l'ÉES et établir l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre, spécialement s'il s'agit de mesures novatrices ou non éprouvées	T4, V1, 9.2

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
<b>Tableau A-3 Est-ce que les circonstances déclenchent le besoin de fournir une information détaillée sur des éléments biophysiques et socio-économiques?</b>		
	Milieu physique	oui
	Sol et productivité du sol	oui
	Végétation	oui
	Qualité et quantité d'eau	oui
	Poisson et habitat du poisson	oui
	Terres humides	oui
	Faune et habitat faunique	oui
	Habitat d'espèces en péril ou d'espèces à statut particulier	oui
	Qualité de l'air	oui
	Environnement acoustique	oui
	Occupation humaine et exploitation des ressources	oui
	Ressources patrimoniales	oui
	Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	non
	Bien-être social et culturel	oui
	Santé et aspects esthétiques	oui
	Infrastructure et services	oui
	Emploi et économie	oui
<b>Tableau A-4 Information exigée à l'égard des éléments biophysiques</b>		
	<b>Milieu physique</b>	
	Définir et quantifier les conditions du pergélisol, y compris :	N/A
	les zones de pergélisol discontinu;	N/A
	les sols à forte teneur en glace;	N/A
	les pentes sensibles au dégel;	N/A
	les zones riveraines.	N/A
	Indiquer les endroits ayant un sol instable, y compris les zones où il y a risque :	
	d'éboulement de terrain;	N/A
	de coulée de boue;	N/A
	d'effondrement;	N/A
	d'avalanche;	N/A
	d'affaissement;	T4, V1, 2.2.4.4 T4, V2, Ann. A, Fig. 4
	de zone de faille;	T4, V1, 2.2.3.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 2
	de tremblement de terre.	T4, V1, 2.2.3.3
	Identifier et décrire :	
	la présence potentielle de roches acides dans la zone du projet;	N/A
	les effets possibles d'une exposition aux roches acides trouvées;	N/A
	les mesures d'atténuation proposées pour réduire ces effets.	N/A
	Indiquer les zones où il y a risque d'inondation ou d'érosion.	T4, V1, 2.2.6.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 4
	Indiquer les zones présentant un risque élevé d'incendie.	N/A
	Caractériser l'usage passé des terres afin de déterminer si les sols ou les sédiments contiennent des contaminants qui pourraient être remis en suspension ou rejetés pendant la durée de vie du projet.	T4, V1, 2.4.8.2 T4, V1, 2.4.8.3 T4, V2, Ann. A, Fig. 15
	Si les sols ou les sédiments sont contaminés, décrire les mesures d'atténuation et de surveillance qui seront prises	N/A
	<b>Sol et productivité du sol</b>	
	Décrire les caractéristiques générales du sol et le niveau de perturbation actuel des sols.	T4, V1, 2.2.7 T4, V2, Ann. A, Fig. 12 T4, V4

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	Dans le cas de terres agricoles ou de sols forestiers offrant un potentiel agricole :	
	décrire et quantifier les types de sols avant la construction, à une échelle compatible avec l'envergure du projet, c.-à-d. indiquer la classification des sols en termes d'ordre, de groupe, de famille, de série et de type;	T4, V1, 2.2.7 T4, V2, Ann. A, Fig. 12-13 T4, V4
	décrire la productivité des terres et la nature des ressources agricoles;	T4, V1, 2.2.7 T4, V1, 2.4.4 T4, V1, 2.4.5 T4, V2, Ann. A, Fig. 11-12
	décrire les types de sols présents dans la zone d'étude du projet qui sont très vulnérables :	
	à l'érosion par le vent et l'eau;	T4, V2, Ann. A, Fig. 4 T4, V4
	au compactage;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2 T4, V3, Ann. E
	à la perte de structure et de l'état d'ameublissement;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2
	décrire tous autres types de sols qui appellent des mesures de gestion ou d'atténuation particulières.	N/A
	Décrire les contaminants préoccupants potentiellement associés au projet qui peuvent avoir des conséquences sur les sols.	T4, V1, Tabl. 7.5
	Décrire tous les sols contaminés dont la présence est connue ou prévue dans la zone d'étude et qui pourraient être mis au jour dans le cours du projet.	T4, V1, 2.4.8.3
	Exposer les critères qui seront employés pour évaluer le succès de la remise en état. Inclure une description de la façon dont cette évaluation sera exécutée et documentée. Les mesures de remise en état peuvent inclure, s'il y a lieu :	
	des mesures anti-érosion, autres que la revégétation;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2
	des mesures de mise en valeur des terres;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2
	des mesures de réparation des dalles de drainage;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2
	des mesures d'atténuation du compactage;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2 T4, V3, Ann. E
	des mesures de réduction de la salinité	N/A
	<b>Végétation</b>	
	Pour des terres non cultivées ou affectées à un usage industriel :	
	décrire les espèces et communautés végétales qui revêtent une importance écologique, économique ou humaine (p. ex., prairies artificielles, prairies naturelles, terres humides, peuplements anciens), la diversité, l'abondance relative et la distribution av	T4, V1, 2.3.1 T4, V1, 7.3.1 T4, V2, Ann. A, Fig. 6 à 8
	indiquer le niveau de perturbation actuel de la végétation.	T4, V1, 7.3.1
	Pour des terrains forestiers, préciser la quantité, la qualité marchande et l'emplacement du bois marchand qui sera éliminé durant la construction du projet envisagé.	T4, V1, 2.3.1.2 T4, V1, 7.3.2.1
	Indiquer les endroits infestés de mauvaises herbes et d'autres espèces préoccupantes, envahissantes, non envahissantes ou introduites.	N/A

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	Le cas échéant, décrire les procédures de revégétation qui seraient mises en oeuvre dans le cadre du projet, ce qui comprend :	
	les techniques de revégétation et les endroits où elles seraient appliquées;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2 T4, V1, tabl. 7.2 à 7.5, 7.19
	les mélanges de semences à utiliser ainsi que leurs taux et lieux d'application, ou les critères qui seront employés pour déterminer ces éléments, et un exposé sur la certification des semences;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2
	les engrais à utiliser ainsi que leurs taux et lieux d'application, ou les critères qui seront employés pour déterminer ces éléments;	T4, V1, 7.2.1 T4, V1, 7.2.2
	toutes les espèces végétales devant être replantées, ainsi que les quantités à replanter et les lieux de replantation, ou les critères qui seront employés pour déterminer ces éléments.	T4, V1, 7.3.1 T4, V1, 7.3.1.1
	Décrire l'état dans lequel l'emprise et les aires de travail temporaires seront remises en état et conservées, une fois la construction terminée.	T4, V1, 7.2 T4, V3, Ann. E
	Exposer les critères d'évaluation du succès de la remise en état pour ce qui concerne la végétation. Inclure une description de la façon dont cette évaluation sera exécutée et documentée	T4, V1, 9.1.3 T4, V1, 9.2.2 T4, V1, 9.2.3
	<b>Qualité et quantité d'eau</b>	
	Indiquer les ressources en eau et la qualité des ressources susceptibles d'être affectées par le projet.	T4, V1, 2.2.5 T4, V1, 2.2.6.1 T4, V1, 2.4.8.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 5
	Indiquer les plans d'eau qui serviront de source d'approvisionnement et décrire comment l'eau usée sera éliminée.	T4, V1, 5.5 T4, V1, 7.2.4 T4, V1, Tabl. 7.19
	Relever et décrire les contaminants préoccupants potentiellement associés au projet qui pourraient altérer la qualité de l'eau.	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
	Décrire les mesures qui seraient prises pour atténuer les effets potentiels sur la quantité et la qualité de l'eau de puits	N/A
	<b>Poisson et habitat du poisson</b>	
	Relever les espèces de poisson dans la zone d'étude qui sont d'une importance écologique, économique ou humaine, et indiquer leurs stades de développement.	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 8
	Décrire la répartition saisonnière, les périodes de vulnérabilité saisonnières, l'utilisation de l'habitat, les déplacements et l'état général de la population de poisson.	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2 T4, V4
	Relever les politiques en matière de pêches ou les autres mesures destinées à protéger et à améliorer les populations de poisson et leur habitat, y compris des aires protégées à l'intérieur de la zone d'étude ou à proximité de celle-ci.	T4, V1, 2.3.2.1 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 7.3.1.2
	Établir la nécessité d'obtenir l'autorisation de détériorer, détruire ou perturber l'habitat aux termes du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches et faire état de toute communication verbale ou écrite (p. ex., lettre de commentaires du MPO).	T4, V1, 7.3.1.2
	Décrire de façon plus détaillée les zones vulnérables et les habitats sensibles, y compris les terres humides et l'habitat riverain.	T4, V1, 7.3.1.2
	Décrire les techniques de franchissement de cours d'eau proposées, ou les critères de détermination des techniques à utiliser pour chaque franchissement de cours d'eau, et en justifier le bien-fondé.	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4
	Exposer l'état dans lequel les lieux de franchissement de cours d'eau et les zones riveraines seront remis ou conservés, une fois la construction terminée.	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	Exposer les critères qui seront employés pour évaluer le succès de la remise en état des cours d'eau où vivent des poissons et de leurs berges ou zones riveraines. Inclure une description de la façon dont cette évaluation sera exécutée et documentée.	T4, V1, 9.1.3 T4, V1, 9.2.2 T4, V1, 9.2.3
	<b>Terres humides</b>	
	Décrire et quantifier les terres humides et les types de terres humides existant sur les sites, en précisant :	T4, V1, 2.3.1.1
	leur abondance dans la région;	T4, V1, 2.3.1.1
	leur distribution;	T4, V1, 2.3.1.1
	le niveau de perturbation actuel.	T4, V1, 7.3.1
	Indiquer la capacité des terres humides à accomplir leurs fonctions du point de vue de l'hydrologie, de la qualité de l'eau et de la fourniture d'un habitat.	T4, V1, 7.3.1
	<b>Faune et habitat faunique</b>	
	Relever la faune se trouvant dans la zone d'étude qui revêt une importance écologique, économique ou humaine.	T4, V1, 2.3.2
	Décrire et quantifier les types d'habitats fauniques, tels qu'ils existent avant la construction du projet, en en précisant :	
	l'emplacement;	T4, V1, 2.3.2 T4, V2, Ann. A, Fig. 8
	la qualité;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	la structure;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	la diversité;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	l'utilisation relative ;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	l'abondance.	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	Décrire également :	
	l'état de la population;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	son cycle vital;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	la répartition saisonnière (p. ex., migration);	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	les exigences relatives à l'habitat;	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	les déplacements (p. ex., corridors de déplacement de la faune);	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	les périodes de vulnérabilité (saisonnières, diurnes et nocturnes)	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	Relever les zones de gestion de la faune, les refuges établis ou proposés, ou d'autres types d'aires à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude.	T4, V1, 2.4.6
	Décrire le niveau de perturbation actuel de la faune et de son habitat	T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1
	<b>Espèces en péril ou espèces à statut particulier</b>	
	Pour les effets sur les espèces en péril et les espèces désignées comme ayant un statut particulier :	
	identifier l'espèce et son statut	T4, V1, 2.3.1.3 T4, V1, 2.3.2.2 T4, V1, 2.3.2.3 T4, V1, 2.3.2.4 T4, V1, 2.3.2.5, 7.3.1
	préciser son habitat, y compris l'habitat essentiel;	T4, V1, 2.3.1.3 T4, V1, 2.3.2 T4, V1, 7.3.1



Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	déterminer si les activités du projet pourraient nuire à l'espèce ou à son habitat, essentiel ou non;	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
	dans la négative, en justifier le bien-fondé;	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
	dans l'affirmative, en décrire les effets potentiels;	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
	identifier les périodes critiques, le cas échéant (p. ex., mise bas, accouplement, frai), ou les restrictions;	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
	décrire les mesures d'atténuation proposées, le cas échéant (p. ex., conception du projet ou calendrier de construction améliorés).	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
	Lorsque le projet risque d'entraîner la destruction d'une partie de l'habitat essentiel d'une espèce faunique figurant sur la liste de l'annexe 1 de la LEP, décrire :	
	toutes les solutions de rechange raisonnables au projet qui permettraient de réduire l'effet sur l'habitat essentiel de l'espèce envisagé durant la mise en oeuvre du projet;	T4, V1, 7.3.1 T4, V3, Ann. F
	toutes les mesures réalisables qui seraient prises pour réduire au minimum l'effet des activités sur l'habitat essentiel de l'espèce visée	T4, V1, 7.3.1
	<b>Qualité de l'air</b>	
	En ce qui concerne les effets des travaux de construction qui sont source de préoccupations publiques réelles ou possibles concernant la poussière ou les émissions produites par les engins de construction, il faut :	
	donner un aperçu de la question;	T4, V1, 7.3.2.3 T4, V3, Ann. F
	fournir une évaluation qualitative	T4, V1, 7.3.2.3 T4, V3, Ann. F
	Pour les projets qui accroissent ou pourraient accroître les émissions rejetées dans l'atmosphère pendant l'exploitation ou l'entretien (on peut utiliser des données qualitatives et quantitatives d'ampleur variable), il faut :	
	cerner les conditions météorologiques locales et régionales;	N/A
	décrire les concentrations actuelles au sol et les concentrations des émissions dans le bassin atmosphérique;	N/A
	décrire et quantifier les émissions atmosphériques préoccupantes éventuelles (p. ex., NO <sub>2</sub> , H <sub>2</sub> S, SO <sub>2</sub> , O <sub>3</sub> , particules), y compris les émissions fugitives et les odeurs, que les activités et les systèmes associés au projet sont susceptibles de produire (p. e)	N/A
	décrire les mesures qui seraient adoptées en conformité avec l'objectif d'Environnement Canada qui est de protéger les régions non polluées et de promouvoir une amélioration continue;	N/A
	faire état de la participation du demandeur à des programmes nationaux ou régionaux de suivi et de rapport concernant les émissions atmosphériques, tels que le programme Mesures volontaires et registre inc. du Défi-Climat canadien et l'Inventaire national	N/A
	<b>Environnement acoustique</b>	
	En ce qui a trait aux effets des travaux de construction qui sont source de préoccupations publiques réelles ou potentielles concernant le niveau de bruit, il faut :	
	donner un aperçu de la question;	T4, V1, 7.3.2.3
	fournir une évaluation qualitative.	T4, V1, 7.3.2.3
	Dans le cas de projets qui entraînent une augmentation du bruit pendant l'exploitation par rapport aux niveaux existants :	
	quantifier et décrire les régimes de bruit ambiant dans la zone d'étude;	N/A

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	décrire et quantifier les occurrences de bruit susceptibles d'être causées par les activités et les systèmes associés au projet qui augmenteraient les niveaux de bruit et auraient des effets potentiels sur les récepteurs (p. ex., portée spatiale et temporel	N/A
<b>Tableau A-5 Information exigée à l'égard des éléments socio-économiques</b>		
<b>Occupation humaine et exploitation des ressources</b>		
	Décrire les modèles généraux d'occupation humaine et d'exploitation des ressources dans la zone d'étude.	T4, V1, 2.4 T4, V2, Ann. A, Fig. 10-11
	Exposer les interactions possibles, aux niveaux local et régional, avec les modes d'occupation humaine et les activités relatives à l'exploitation des ressources. Tenir également compte des effets que le projet pourrait avoir sur la viabilité de ces activités	T4, V1, 2.4 T4, V1, 7.3.2.1 T4, V1, 7.3.2.2 T4, V3, Ann. F
	Exposer les buts des plans d'utilisation des terres ou plans d'aménagement municipaux ou régionaux pertinents et indiquer en quoi le projet respecte ces plans.	T4, V1, 2.4.2 T4, V1, 7.3.2
	Indiquer l'incidence possible du projet sur la qualité et la quantité de l'eau souterraine et des eaux de surface utilisées à des fins domestiques, commerciales, agricoles ou récréatives.	T4, V1, 7.2.4 T4, V1, 7.4 T4, V3, Ann. F
	Cerner l'incidence visuelle ou esthétique potentielle du projet quant à l'utilisation actuelle des terres dans la zone d'étude	T4, V1, 7.3.2.4
<b>Ressources patrimoniales</b>		
	Décrire les ressources patrimoniales connues dans la zone d'étude.	T4, V1, 2.4.9 T4, V2, Ann. A, Fig. 16
	Déterminer s'il pourrait y avoir des ressources patrimoniales non découvertes dans la zone d'étude.	T4, V1, 2.4.9 T4, V1, 7.5 T4, V4
	Exposer les plans d'urgence et les mesures d'intervention sur le terrain qui seraient appliqués si des ressources patrimoniales étaient trouvées durant la construction.	T4, V1, 7.5
	Fournir des copies de la correspondance des autorités provinciales responsables des ressources patrimoniales renfermant leurs commentaires au sujet de l'évaluation de l'incidence sur les ressources patrimoniales et les mesures d'atténuation proposées.	<b>Le MAC est consulté dans le cadre de l'analyse interministérielle</b>
	Fournir une déclaration indiquant si la compagnie mettra en oeuvre les recommandations des autorités provinciales responsables des ressources patrimoniales.	<b>Toute recommandation émanant de la consultation ministérielle (incluant le MAC) et traduite en exigence dans le décret gouvernemental sera mise en oeuvre</b>
	Si une évaluation des ressources patrimoniales a été accomplie antérieurement dans la zone d'étude du projet, il convient d'en déposer le sommaire, accompagné des mesures d'atténuation supplémentaires propres au projet envisagé	T4, V1, 2.4.9 T4, V2, Ann. A, Fig. 16
<b>Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles</b>		
	Décrire comment les terres situées dans la zone d'étude sont actuellement utilisées à des fins traditionnelles par les Autochtones.	N/A
	Identifier les groupes autochtones qui s'adonnent actuellement à des activités traditionnelles, et préciser la portée spatiale et temporelle de cette utilisation et en quoi le projet l'affecterait.	N/A

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	Décrire la méthode utilisée pour recueillir l'information sur les usages traditionnels et fournir une liste de tous les groupes autochtones contactés, ainsi que le raisonnement sous-tendant le choix des groupes relevés dans la liste.	II 5
	Fournir une preuve établissant que les groupes autochtones ayant participé à la collecte des renseignements sur les usages traditionnels ont eu l'occasion d'examiner l'information et proposer des moyens d'atténuation. Le cas échéant, inclure les commentaires	N/A
	<b>Bien-être social et culturel</b>	
	Décrire le contexte socio-culturel de la zone d'étude, en indiquant:	
	les groupes culturels dominants;	T4, V1, 2.4.7
	les caractéristiques démographiques de la population et de la main-d'oeuvre locales;	T4, V1, 2.4.7.1 T4, V1, 2.4.7.3
	les principales préoccupations d'ordre socio-culturel qu'entretiennent les résidents, les familles et les travailleurs dans la zone d'étude.	II 5.5
	Donner un aperçu des sources potentielles d'impacts socio-culturels du projet sur la collectivité.	T4, V1, 7.3.2 T4, V3, Ann. F
	Décrire les interactions potentielles entre la main-d'oeuvre affectée à la construction, à l'exploitation et à l'entretien du projet, d'une part, et les collectivités, entreprises et résidents locaux, d'autre part.	T4, V1, 7.6
	Évaluer en quoi ces interactions pourraient influencer sur le bien-être socio-culturel de la collectivité	T4, V1, 7.6
	<b>Santé</b>	
	Décrire et quantifier :	
	les activités, les composés toxiques et les nuisances associés au projet qui seraient source d'effets négatifs potentiels sur la santé;	T4, V1, 7.3.2.3
	les récepteurs humains potentiels de ces effets.	T4, V1, 7.3.2.3
	Si le projet causerait des émissions (dans l'atmosphère ou dans l'eau), des émissions de bruit, ou encore des rejets d'effluents dont les niveaux sont inférieurs aux limites fixées par les lignes directrices locales, provinciales ou fédérales	N/A
	Si le projet pourrait entraîner des effets sur la santé, exposer brièvement de quelle manière ces effets seraient atténués.	N/A
	S'il est raisonnable de présumer que le projet pourrait présenter des risques potentiellement élevés ou importants sur la santé, fournir une évaluation des risques sur la santé	N/A
	<b>Infrastructures et services</b>	
	Décrire l'infrastructure locale et régionale qui existe dans la zone d'étude, y compris ce qui suit :	
	routes et autoroutes;	T4, V1, 2.4.8.1 T4, V2, Ann. A, Fig. 15
	voies ferrées;	T4, V1, 2.4.8.1 T4, V2, Ann. A, Fig. 15
	services publics d'électricité;	T4, V1, 2.4.8.1 T4, V2, Ann. A, Fig. 15
	réseaux d'aqueduc et stations de traitement des eaux usées, systèmes de traitement des déchets solides.	T4, V1, 2.4.8.2 T4, V1, 2.4.8.3 T4, V2, Ann. A, Fig. 15
	Décrire les services locaux et régionaux offerts dans la zone d'étude, y compris ce qui suit :	
	hébergement, y compris les terrains de camping;	T4, V1, 2.4.8.10 T4, V2, Ann. A, Fig. 14
	loisirs;	T4, V1, 2.4.8.10 T4, V2, Ann. A, Fig. 14
	élimination des déchets;	T4, V1, 2.4.8.2
	police;	T4, V1, 2.4.8.2
	service d'incendie;	T4, V1, 2.4.8.2

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	service d'ambulance;	T4, V1, 2.4.8.2
	services de soins de santé.	T4, V1, 2.4.8.2
	Évaluer les effets du projet sur les éléments d'infrastructure et les services susmentionnés, ainsi que :	
	les courants de circulation routière existants;	T4, V1, 7.3.2.3
	la nécessité d'effectuer des dépenses publiques en rapport avec le projet afin d'implanter de nouveaux services ou éléments d'infrastructure ou d'accroître ou agrandir ceux qui existent	T3, V1, 6.3.13
	<b>Emploi et économie</b>	
	Décrire la situation locale et régionale de l'emploi dans la zone d'étude.	T4, V1, 2.4.7.3
	Le cas échéant, décrire les plans locaux et régionaux de développement de l'emploi.	T4, V1, 2.4.7.3 T4, V1, 2.4.7.4
	Faire état de l'aptitude et de la capacité des entreprises et résidents locaux et autochtones à fournir de la main-d'oeuvre, de l'équipement, des matériaux, des fournitures et d'autres services à contrat pendant la construction, l'exploitation et l'entretien	T4, V1, 7.6
	Décrire les plans de la compagnie pour ce qui est d'encourager la participation des intervenants locaux et autochtones aux possibilités créées en matière d'emploi, d'achats et de contrats.	T3, V1, 6.3.12
	Le cas échéant, décrire les programmes de formation que la compagnie parraine afin d'accroître les perspectives d'emploi des résidents locaux et autochtones.	T3, V1, 6.3.12
	Fournir une estimation du niveau prévu de la participation économique au projet, à l'échelle locale et régionale, compte tenu des besoins globaux du projet (p. ex., nombre de travailleurs, valeur monétaire totale des contrats).	T4, V1, 7.6
	Si le projet est susceptible d'influer directement sur les recettes fiscales ou autres des administrations fédérale, provinciales, régionales ou municipales pendant la construction et l'exploitation, faire une analyse quantitative des effets potentiels	T4, V1, 7.6
<b>Exigences supplémentaires au guide de dépôt de l'Office national de l'énergie</b>		
<b>Exigences générales supplémentaire</b>		
	décrire les emplacements des installations terrestres et en milieu aquatique et les critères qui ont déterminé leur sélection	N/A
	décrire le projet dans son ensemble, notamment le terminal, la tuyauterie, la jetée et les méthaniers	N/A
	indiquer la capacité volumétrique et les débits de transfert de toutes les composantes du projet	
	les méthaniers	N/A
	les bras de déchargement	N/A
	les réservoirs de stockage	N/A
	l'usine de gazéification	N/A
	le gazoduc de raccordement	T4, V1, 5.3
<b>Exigences supplémentaires relatives aux questions environnementales et socio-économiques</b>		
	démontrer de quelle façon l'évaluation environnementale respecte la portée déterminée	N/A
	ajouter à l'étude les composantes pertinentes de l'environnement extracôtier	N/A
	élaborer un plan de protection de l'environnement pour communiquer les engagements environnementaux et assurer que ces engagements sont remplis sur le terrain	T4, V1, Ch. 9
	énoncer les mesures d'atténuation dans l'évaluation environnementale et socio-économique et les intégrer dans le plan avant la construction	T4, V1, Ch. 9

Directives de l'Office national de l'énergie		Gazoduc
	<b>Exigences techniques supplémentaires</b>	
	décrire la conception, la construction et l'exploitation du projet y compris les dispositions de sécurité	<b>T4, V1, Ch. 5</b>
	indiquer les spécifications des matériaux utilisés pour la tuyauterie et les installations de GNL et de gaz haute pression	<b>T4, V1, 5.3</b>
	fournir la description, les dimensions, les mécanismes de fonctionnement, les commandes et joints d'interconnexion pour le transfert du GNL depuis les méthaniers	<b>N/A</b>
	fournir une description et une liste des pompes, tuyaux et installations de régulation de la pression	<b>N/A</b>
	fournir une description de l'emplacement, la conception et les mécanismes de commande, des vannes de sectionnement du GNL sur les réservoirs de GNL	<b>N/A</b>
	fournir un plan d'implantation des systèmes de protection contre les incendies indiquant leur capacité	<b>N/A</b>
	fournir un plan d'implantation des systèmes de détection des dangers, avec désignation des systèmes d'arrêt automatique et manuel	<b>N/A</b>
	fournir une description des systèmes de traitement des vapeurs du gaz (vaporisat)	<b>N/A</b>
	fournir une description du système de gaz combustible	<b>N/A</b>
	fournir les données techniques sur tous les appareils sous pression et chaudières	<b>N/A</b>
	fournir une description des équipements de ventilation pour toutes les zones du projet	<b>N/A</b>
	fournir une description des mesures de confinement des fuites de GNL dans toutes les zones du projet	<b>N/A</b>
	fournir une description des installations auxiliaires pour les méthaniers, sur la jetée et à terre	<b>N/A</b>
	fournir une description des services ainsi que des installations de traitement et d'élimination des déchets	<b>N/A</b>
	fournir une description des installations marines, telles que les quais, le poste de ravitaillement en carburant, les ducs d'albe d'accostage et de mouillage, les mouillages pour les bateaux remorqueurs, les commandes de surveillance des déplacements et du chargement des méthaniers et toutes autres installations pertinentes	<b>N/A</b>
	fournir une description des systèmes de sécurité pour les installations du projet de GNL	<b>N/A</b>
	fournir une description de l'installation électrique du projet de GNL	<b>N/A</b>
	fournir une description des réseaux de télécommunications	<b>N/A</b>

